

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 novembre 2021

Date de convocation : Le 03 novembre 2021

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2021
- 2 – Ventes de terrains
- 3 – Régies communales
- 4 – Tarifs communaux 2022
- 5 – ONF : état d'assiette coupes 2022 et exploitation en bois façonnés
- 6 – Décisions modificatives budget principal et budget assainissement
- 7 – Choix entreprise création ossuaire
- 8 – Temps de travail dans la fonction publique territoriale
- 9 – Mise en place du télétravail
- 10 – Guirlande de Noël
- 11 – Projet étude de l'église
- 12 – Travaux lavoir et montant du loyer
- 13 – Devis déneigement
- 14 – Convention C2E chaufferie école primaire
- 15 – Vente ardoises
- 16 – Subvention exceptionnelle association
- 17 – Questions et informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mme Catherine LOISEAU, Mr Mathieu FLABA, Mme Nicole VEDRINE, Mme Sandrine JABY, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Florence BOUEIX, Mme Nadège ACHARD, Mr Jean François BRUGIERE.

Absent excusé : Mr Ludovic CHEVREAU donne procuration à Mr Grégory COURTET

Absente : Mme Robertine DUFOUR

Présents : 13 / Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h03. A l'unanimité, Mme Evelyne COURTET est élue secrétaire de séance.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2021**

Mr Le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Il est procédé au vote: pour 14

### **2 – Ventes de terrains**

Mme Robertine DUFOUR arrive en séance. Présents : 14 / Votants : 15

- Mlle et Mr Magoutier Clarisse et Yoann

Il y eu une erreur sur les numéros de parcelles et la superficie. Les bonnes parcelles sont : AC 180, AC 179, AC 178, AC 177, AC 176, AC 175, AC 174, AC 168, AC 167, AC 166, AC 165, AC 162, AC 161, AC 160, AC 159, AC 158, AC 157, AC 156, AC 155, AC 154, AC 153, AC 152, AC 151, AC 150, AC 149, AC 148, AC 147, AC 163.

Superficie : 41 567 m<sup>2</sup>. Prix proposé : 2 100 € pour la totalité. Notaire et géomètre à la charge des acheteurs.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 3 – Mme Boueix Florence, Mme Achard Nadège, Mr Brugière Jean François

Mr Brugière fait remarquer qu'un exploitant peut préempter. Il lui est répondu qu'effectivement n'importe quel agriculteur peut préempter sur du terrain.

- Courrier Mrs Condry Cédric et Nicolas

A notre demande, Mrs Condry Cédric et Nicolas nous ont fait parvenir un courrier afin de libérer une partie de 2 parcelles en location :

- une bande de 35 mètres de large sur la longueur de la route sur la parcelle ZL 204 (environ 3 500 m<sup>2</sup>). Il avait été demandé 30 m de large

- une bande de 35 mètres de large sur la longueur de la route allée des hêtres sur la parcelle ZM 451 (actuellement ZM 629 suite à un changement de numérotation cadastral en 2018), comme prévu dans le bail (environ 7 000 m<sup>2</sup>)
- ils gardent la jouissance du terrain tant que les lots ne sont pas vendus et dès qu'une parcelle communale sera disponible elle leur sera proposée à la location.

Nous délibérons pour approuver ce courrier : pour 14 / abstention 1 -Mme Achard Nadège

### **3 – Régies communales**

A la demande du comptable public de Riom, nous devons diminuer le nombre de régies communales.

1 régie reste en l'état : régie 178 : camping-cars.

En concertation avec la Trésorerie de Riom nous proposons de regrouper les régies 4 photocopies, 13 droits de place et pesage, 912 camping + taxe de séjour en 1 seule régie, de modifier la régie 10 locations salles communales (avec l'ouverture d'un compte de dépôt de fond) et de supprimer la régie 5 médiathèque.

Monsieur le Maire quitte la séance. Présents : 13 / Votants : 14

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour les régies.

Il est procédé au vote : pour 14

Monsieur le Maire rejoint la salle du conseil. Présents : 14 / Votants : 15

La délibération regroupant les photocopies, droits de place et de pesage, camping + taxe de séjour.

Il est procédé au vote : pour 15

La délibération modifiant la régie des locations de salles communales.

Il est procédé au vote : pour 15

La délibération supprimant la régie de la Médiathèque

Il est procédé au vote : pour 15

### **4 – Tarifs communaux 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :

#### **- Location salles communales :**

- Salle socioculturelle :

- Habitants commune	<b>300 €</b>
- Habitants hors commune	<b>550 €</b>
- Associations de la commune	<b>131 €</b>
- Associations de la commune organisant un spectacle non-payant et sans recette	<b>gratuit</b>
- A la journée	<b>100 €</b>
- Caution	<b>500 €</b>
- Caution nettoyage	<b>300 €</b>

- Mille-club **100 €**

- Bialon :

a/- Salle de réception :

- Habitants commune	<b>200 €</b>
- Habitants hors commune	<b>400 €</b>
- Associations de la commue	<b>110 €</b>
- Association de la commune organisant un spectacle non-payant et sans recette	<b>gratuit</b>
- A la journée (uniquement en semaine)	<b>80 €</b>
- Caution	<b>500 €</b>
- Caution ménage	<b>300 €</b>

b/- Hébergements :

- Hébergement 4 personnes **80 €** la nuit
- Hébergement 9 personnes **180 €** la nuit
- Caution hébergement **500 €** par logement

(Pour hébergement 4 personnes ou pour hébergement 9 personnes ou pour les deux hébergements)

- Caution ménage **300 €**

Inclus dans tarif : chauffage, fourniture petits électroménagers pour petits déjeuners. Les linges de lit et de toilette ne sont pas fournis.

La location des hébergements sera associée à la location d'une salle communale.

Les salles seront louées pour le week-end du vendredi 12 h au lundi 12 h. Il ne sera pas appliqué de tarif dégressif si la salle n'est pas occupée tout le week-end.

#### - Aire naturelle :

- . campeur **1,30 €**
- . véhicule **1,20 €**
- . emplacement **0,85 €**
- . demi-tarif pour enfants de – 7 ans
- . garage mort :
  - véhicule **0,80 €**
  - emplacement **0,80 €**
- . branchement électrique **1,10 € / ampère**

Par fraction de séjour d'une semaine : 6 jours payants – 1 jour gratuit

- **Aire de Camping-Cars** : Camping-Car **6,00 € /24 h**

#### - Droit de place et de pesage :

- . droit de place **0,31 €/m<sup>2</sup>/jour** (encaissé par le Comité des Fêtes pour la Fête Patronale et le 14 Juillet)
- . pesées **3,00 €** par unité

#### - Concessions dans le cimetière – Service de Pompes Funèbres :

- . Prix de vente d'une concession pour une durée de 30 ans **68,00 € le m<sup>2</sup>**
- . Dépositaire :
  - pendant les 3 premiers mois **0,25 € / jour**
  - du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> mois **0,45 € / jour**
  - du 6<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> mois **0,65 € / jour**
  - au-delà du 12<sup>ème</sup> mois **0,65 € / jour**

#### - Columbarium :

- . Case louée pour 15 ans **210,00 €**
- . Case louée pour 30 ans **365,00 €**

- **Taxe d'assainissement** : **1,15 € / m<sup>3</sup>**

- **Taxe de raccordement à l'égout** : **158 €**

- **Aide de la Commune pour raccordement à l'égout d'un particulier** :

50% du montant H.T. des travaux dans la limite d'un montant maximum de travaux de 900 € (aide maximum 450 €)

#### - Régie photocopie :

- Noir et blanc : . format A4 (tarif A) **0,25 €**
- . format A3 (tarif A) **0,50 €**
- Couleur : . format A4 (tarif A) **0,50 €**
- . format A3 (tarif A) **1,00 €**

- **Transport scolaire** : Remboursement de 2/3 des frais de transport scolaire aux familles de la Commune de Messeix dont les enfants fréquentent l'école de Messeix, l'autre tiers restant à leur charge.

#### - Cantine scolaire :

. élèves	<b>3,45 €</b>
. instituteur	<b>4,30 €</b>
. personnel	<b>2,20 €</b>
<b>- Garderie scolaire :</b>	<b>1,00 € / séquence</b>
<b>- Repas à domicile :</b>	<b>8,70 € / repas</b>
<b>- Repas Centre de Loisirs :</b>	<b>4,60 € / repas</b>

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 2 – Mme Achard Nadège et Mr Brugière Jean François / abstention 1 – Mme Boueix Florence

### **5 – ONF : état d'assiette coupes 2022 et exploitation en bois façonnés 2 délibs**

Comme il en a été discuté et convenu lors de la commission forêt en présence de Mr Bourguignon, il nous faut délibérer pour accepter ces propositions.

- état d'assiette coupes 2022

Un programme de coupe a été proposé.

Il nous faut accepter l'ensemble de cette proposition (coupe AMEL, volume présumé 349 m<sup>3</sup>, 9,7 ha, conséquence de chablis et dépérissement) et demander à l'ONF d'apporter les modifications suivantes : parcelles 20A et 21A, type de coupe AMEL, ajout anticipation 2023).

Il nous faut également accepter l'ensemble des destinations de coupes et demander à l'ONF d'apporter les modifications suivantes : parcelles 20A et 21A, coupe AMEL, vente de gré à gré simple sur pied.

Il est procédé au vote : pour 15

- exploitation en bois façonnés

Un lot de bois issu de produits accidentels en parcelle 9,10,11,12 et 13 en forêt communale de Messeix pour un volume estimé de 540 m<sup>3</sup> a été inscrit à l'état d'assiette.

Il est procédé au vote pour vendre cette coupe de gré à gré bord de route, accepter que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier, confier l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'ONF et donner pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents relatifs à la vente et à l'exploitation de ces coupes : pour 15

### **6 – Décisions modificatives budget principal et budget assainissement 2 dé libs**

Budget assainissement reversement redevance pollution :

- compte 706129 reversement aux agences de l'eau + 200 € / compte 628 divers – 200 €

Il est procédé au vote : pour 15

Budget principal emprunts :

- Investissement compte 1641 capital + 2000 € / compte 204 1582/25 SIEG – 2 000 €
- Fonctionnement compte 66111 intérêts + 1000 € / compte 61521 terrains – 1 000 €
- Terrain opération 29 compte 2116 cimetièrre + 10 000 € / compte 204 1512 bâtiment et installation – 10 000 €

Il est procédé au vote : pour 15

### **7 – Choix entreprise création ossuaire**

Il y a eu 2 commissions. 4 devis ont été proposés :

Granimond : 10 440 € TTC avec 100 reliquaires. Il a accordé une remise ce qui fait 10 331,58 € TTC

Blanchet Pelissier (sous traité à marbrerie Borro) : 9 702 € TTC (sans détail pas de nombre de place)

Parrain : 7 500 € TTC (sans détail pas de nombre de place)

Fraysse : 13 800 € TTC (sans détail pas de nombre de place)

Le choix en commission s'est porté à l'unanimité pour l'entreprise Granimond, qui a déjà fait le columbarium et le jardin du souvenir et nous avons été satisfait de leur travail. C'est le seul devis détaillé avec notamment le nombre de places.

Il est procédé au vote pour retenir l'entreprise Granimond : pour 15

### **8 – Temps de travail dans la fonction publique territoriale**

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 Août pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, de respecter la règle des 1607 heures annuelles de travail : suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant.

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivant :

Service administratif : cycle hebdomadaire : 35 h par semaine sur 4,5 et 5 jours

Service technique : cycle hebdomadaire : 35 h par semaine sur 4,5 jours ou 5 jours / cycle hebdomadaire : 30 h par semaine sur 5 jours ou 6 jours

Service culturel : cycle hebdomadaire : 30 h par semaine sur 5 jours

Service petite enfance : cycle de travail avec temps de travail annualisé

Il est procédé au vote : pour 15

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les services suivants sont soumis à un cycle de travail annualisé : petite enfance

Il est procédé au vote : pour 15

L'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 Juin 2004 stipule qu'une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents, fonctionnaires et agents contractuels. La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes : le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai ou toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Il est procédé au vote : pour 15

### **9 – Mise en place du télétravail**

Le télétravail fait partie de l'amélioration de la qualité de vie des employés. Il est basé sur le volontariat et n'est pas imposé. Sa durée est de 2 jours maximum par semaine et est de 1 an renouvelable. La date d'effet est noté au 01 janvier 2022. Il est effectué au domicile de l'agent, le matériel informatique est mis à disposition.

Il est procédé au vote : pour 15

### **10 – Guirlande de Noël**

Achat d'une nouvelle guirlande (en cascade) 4 800 € HT avec la pose, subventionné à 2740,80 € par le SIEG.

Il est procédé au vote : pour 14 / abstention 1 – Mr Brugière Jean François

### **11 – Projet étude de l'église**

Le 1er projet n'a pas été validé. Nous avons demandé un RDV sur place sans réponse.

Il nous faut délibérer pour lancer une 2eme étude pour un relevé d'état des lieux et un diagnostic sanitaire. Le prix passe de 32 400 € HT (1er projet) à 22 400 € HT (2eme projet).

Il est toujours attendu 94 % de subventions, soit un reste à charge communal de 1 344 € HT.

Il est procédé au vote : pour 14 / contre 1 – Mr Brugière Jean François

### **12 – Travaux lavoir et montant du loyer**

Comme nous en avons parlé lors du dernier conseil, un habitant de la commune nous a contacté pour installer une entreprise d'espace bien-être. La commission matériel s'est réunie pour en discuter.

– Travaux

3 devis : Plomberie Pinson René 2 107,14 €, Achard Électricité 1 278 €, Au pays des couleurs 2 200 € parquet pin.

Total : 5 585,14 €

Il est procédé au vote : pour 12 / abstentions 3 - Mme Boueix Florence, Mme Achard Nadège, Mr Brugière Jean François

– Loyer

100 € / mois hors charges

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 3 - Mme Boueix Florence, Mme Achard Nadège, Mr Brugière Jean François

### **13 – Devis déneigement**

La commission matériel s'est réunie le 18 octobre. Il a été question de contacter l'ETA Breuil pour le déneigement de la commune. Il nous a fait parvenir un devis : Déneigement + salage : 100 € / h HT et Salage seul : 75 € / h HT. Sel et pouzzolane à charge de la commune.

Il est procédé au vote : pour 12 / abstentions 3 - Mme Boueix Florence, Mme Achard Nadège, Mr Brugière Jean François

### **14 – Convention C2E chaufferie école primaire**

Aide pour la chaufferie de l'école.

Rappel : région 83 723 € et département 86 620 €.

C2E avait été accordé à 16 000 €, nous aurons finalement 47 237,76 €.

Soit un reste à charge communal de 33 238,24 €

Il est procédé au vote : pour 15

### **15 – Vente ardoises**

Comme on en a parlé au dernier conseil, une seule entreprise nous a donné une réponse pour la vente des ardoises.

Il s'agit de l'entreprise SARL Brugière Frères à Saint Sauves pour un montant de 2 500 €

Il est procédé au vote : pour 15

### **16 – Subvention exceptionnelle association**

Comme prévu dans la délibération du 12 juillet 2021 concernant les subventions aux associations, il était prévu que l'on prenne à charge les rideaux et leur pose demandé par Ener'gym. La facture s'élève à 228,67 € TTC

Il est procédé au vote pour valider cette subvention exceptionnelle : pour 15

### **17 – Questions et informations diverses**

Mme Boueix demande la durée de la location de la mini-pelle. Mr Courtet l'informe qu'elle a été louée pour 15 j dont 10 j facturés à un coût de 167 € par jour. Il est envisagé de la louer également l'an prochain pour continuer le travail de curage des fossés.

Mme Achard demande s'il est possible de modifier la date de plantation des fleurs qui tombe en même temps que les élections du CMJ. Mr le Maire lui réponds qu'il est possible de faire les 2 en même temps. Mme Heugas informe qu'il y eu seulement 2 candidatures pour le CMJ et que celui-ci ne se fera sûrement pas. Il faut en parler ensemble.

Mme Heugas informe que depuis le 05 octobre les « amis d'hier et aujourd'hui » disposent du mini-bus de la communauté de communes pour se rendre à leur club les mardi après-midi. Ce sont les agents de la commune qui s'occupent de les conduire.

Mr le Maire informe qu'une équipe de plus d'une dizaine de volontaires s'est formée pour décorer le centre bourg. Un gros travail a déjà effectué et il remercie toutes ces personnes.

Mr le Maire informe que le musée de l'école a reçu la visite de la directrice de l'inspection académique. Le 25 novembre une réunion d'équipe de l'inspection académique est prévu dans les locaux de la commune. Il s'en suivra une visite du musée de l'école en début d'après-midi. Les élus sont tous conviés.

Mr Brugière s'inquiète du trou sur la route au carrefour de Messeix et de la route de Bialon. Mr le Maire lui répond que les services concernés ont été mis au courant (Clidane Chavanon).

Mr le Maire informe qu'un programme de rénovation du réseau d'eau est prévu pour 2022.